

Cabinet du président - Direction de la citoyenneté et de l'information

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – BP 94109

44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00

service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

Contacts presse :

→ Jérôme Alemany : 02 40 99 12 46

→ Arnaud Bourdin : 02 40 99 09 61

Marie Chardonnet : 02 40 99 17 45

Orvault, le 5 juin 2012

Accueillant familial de personne âgée ou en situation de handicap : une profession que le Département veut encourager

Accueillant familial... un métier peu connu et pourtant une profession humainement enrichissante qui s'exerce à domicile, au service d'une ou plusieurs personnes âgées ou en situation de handicap. En Loire-Atlantique, **148 accueillants familiaux exercent ce métier** auprès de 165 personnes en situation de handicap et 21 personnes âgées. **Le Département de Loire-Atlantique**, en charge de **l'agrément** et du **suivi** de ces professionnels, veille à la **qualité de l'accompagnement** réalisé par les accueillants familiaux.

Le Département de Loire-Atlantique, **soucieux de multiplier les réponses d'accueil de personnes âgées ou en situation de handicap**, considère ce mode d'accueil comme une **solution alternative à l'entrée en établissement spécialisé**.

Inscrit dans les schémas départementaux personnes âgées et en situation de handicap, qui guident l'action de la collectivité pour plusieurs années, **l'accueil familial constitue un véritable enjeu pour l'accueil de nouveaux publics** (personnes d'une soixantaine d'années atteintes de la maladie d'Alzheimer, personnes en situation de handicap vieillissantes...). Pour y répondre, la collectivité porte un **projet innovant d'accueil familial regroupé**.

Ce mardi 5 juin, rencontre avec :

- **Gérard Mauduit**, vice-président du Département délégué aux personnes en situation de handicap et président de la commission d'agrément des accueillants familiaux.
- **Chantal Leduc Bouchaud**, vice-présidente du Département déléguée aux personnes âgées.
- **Cécile Le Doriol**, accueillante familiale depuis 18 mois
- **Malika**, jeune femme atteinte de déficiences mentales, résidant chez Cécile Le Doriol

État des lieux

Le Département agréé **148 accueillants familiaux permanents au 31 août 2011** et **4 accueillants familiaux qui accueillent à la journée des personnes âgées ou en situation de handicap**.

➔ 165 personnes en situation de handicap et 25 personnes âgées sont accueillies au 31 août 2011.

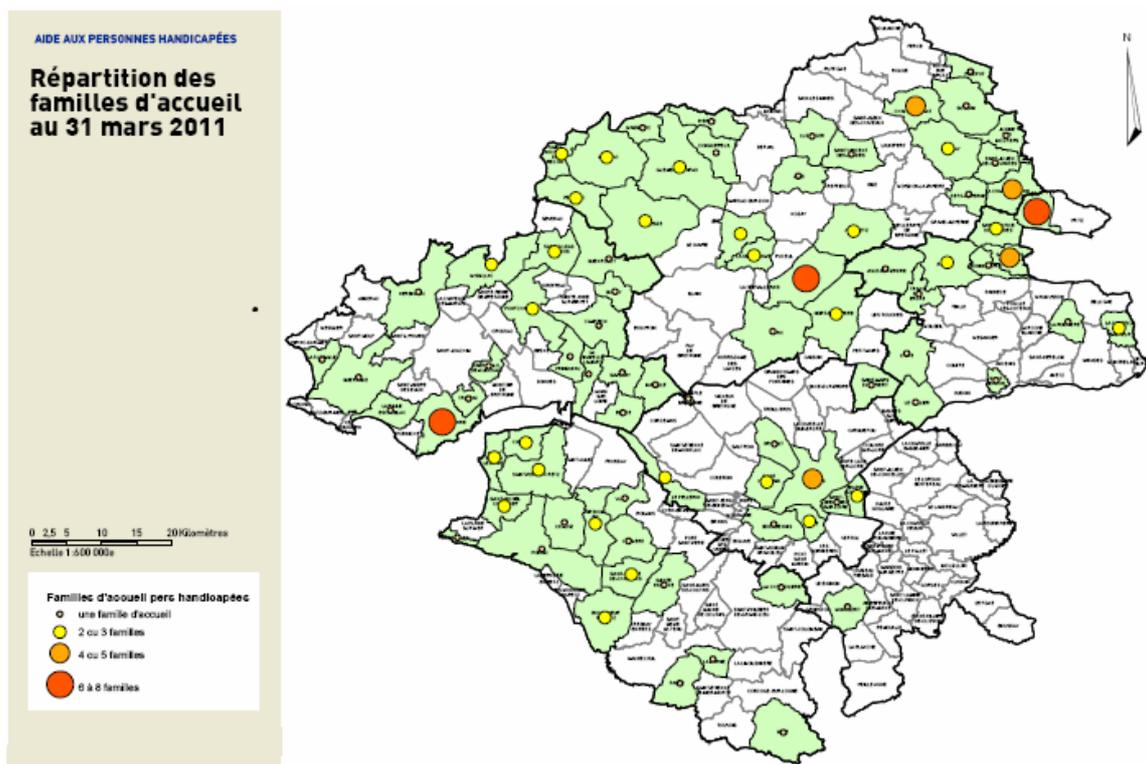
L'accueil familial permet à une personne âgée ou en situation de handicap de bénéficier d'un accueil permanent ou temporaire à temps complet ou à temps partiel au sein d'une famille. Elle dispose ainsi d'une chambre, participe à la vie de famille et profite d'un accompagnement personnalisé assuré par l'accueillant et son entourage.

Une tradition d'accueil au nord du Département

L'accueil familial est très développé dans le nord du Département. C'est dans la **commune du Pin (au nord est du département)** qu'on compte le plus grand nombre d'accueillants familiaux regroupés. Ils sont 12 professionnels dans une commune de 800 habitants. Cela s'explique par une tradition d'accueil très présente sur ce territoire et un besoin de complément de revenu pour les ménages modestes. **Historiquement, ce sont les femmes d'agriculteurs qui, les premières, ont initié ce type d'accueil.**

En revanche, **aucune possibilité d'accueil familial n'existe à ce jour dans le Vignoble**. Pourtant, la présence de plusieurs ESAT (établissement et service d'aide par le travail) sur ce territoire laisse à penser qu'il y aurait des personnes en situation de handicap intéressées.

Le service dédié à l'accueil familial, avec l'appui du pôle personnes âgées et personnes handicapées du Département sur le territoire du Vignoble a entrepris un **travail en réseau** avec les **CLIC** (centres locaux d'information et de coordination) et la **MSA** pour valoriser ce métier. En novembre prochain, plusieurs **réunions publiques d'information** seront proposées au grand public partout dans le Vignoble.



DELEGATIONS	PERSONNES HANDICAPEES	PERSONNES AGEES	TOTAL
Nantes	19	0	19
Châteaubriant	58	9	67
Saint-Nazaire	27	4	31
Ancenis	41	0	41
Pays de Retz	20	8	28
Vignoble	0	0	0
TOTAL	165	21	186

En Loire-Atlantique, l'accueil familial de personnes handicapées est plus développé

L'accueil familial de personnes en situation de handicap est beaucoup plus développé en Loire-Atlantique que l'accueil de personnes âgées. C'est le fruit de l'histoire.

Dès 1991, date de mise en place de cet agrément, le Département de Loire-Atlantique choisit de confier cette responsabilité à l'association de réflexion gérontologique de la **Seilleraye**. L'association est ainsi habilitée à assurer le suivi de **25 personnes âgées dépendantes** ou désorientées âgées de 60 ans et plus. Une évaluation médicale des candidats au placement est effectuée par le médecin de l'association de réflexion gérontologique. Le suivi social des personnes âgées et des professionnels est assuré par le service social de l'association.

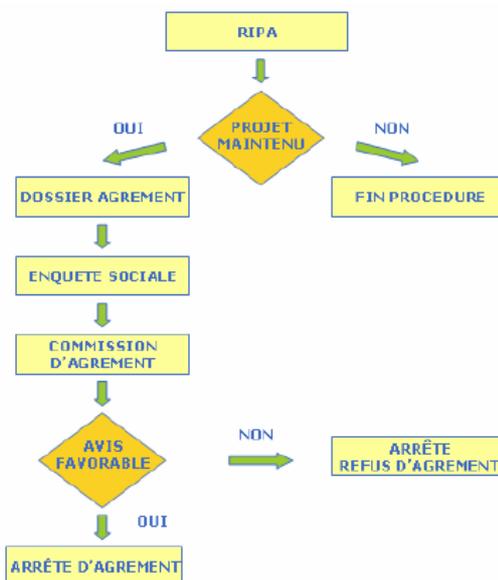
Un agrément obligatoire

Un agrément est indispensable pour accueillir à son domicile à titre onéreux une ou plusieurs personnes âgées. Après réception du dossier administratif complet, une enquête sociale est réalisée par l'équipe des travailleurs sociaux. Ils se chargent de « vérifier » les conditions matérielles d'accueil, « évaluer » les capacités d'accueil, les motivations du candidat et la pertinence de son projet. L'agrément est délivré par le Président du Conseil général après avis de la commission d'agrément. Il précise le nombre de personnes accueillies dans la limite de trois et est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable. Il est accordé à une personne seule ou à un couple. **Les accueillants familiaux agréés bénéficient d'une formation initiale et continue organisée par le Conseil général.**

*RIPA : réunion d'information préalable à l'agrément

Procédure d'agrément d'accueillant familial

délai maximum 4 mois



Formation initiale et continue dispensées par le Département

La formation de base de 6 journées (équivalent de 36 heures) est obligatoire.

Les formations continues à thème et sur la base du volontariat sont proposées par le Département de Loire-Atlantique. Depuis 1 an et jusqu'à la fin de l'année 2012, des formations aux premiers secours, aux démences, à la désorientation et aux troubles de la mémoire, ainsi qu'à la diététique et à l'alimentation sont proposées.

→ **En 2013, plusieurs thèmes sont d'ores et déjà programmés** : vie amoureuse et affective, préparation au départ, à la séparation et au deuil, et formation aux premiers secours.

Combien ça coute?

C'est la personne accueillie qui rémunère son accueillant familial selon les dispositions légales en vigueur. La rémunération intègre l'indemnité de mise à disposition d'une chambre et les frais d'entretien et varie en fonction du degré de dépendance de la personne accueillie.

→ Exemple : Un couple d'accueillants familiaux du département reçoit actuellement deux personnes âgées atteintes de troubles cognitifs apparentés à la maladie d'Alzheimer. Toutes deux n'ont pas le même degré de dépendance. Le couple perçoit ainsi 1500€ pour l'une et 1300 euros pour l'autre.

Coût moyen d'un accueil familial social

Personne en situation de handicap en accueil permanent et à temps complet	56 €
Personne en situation de handicap en accueil permanent et à temps non complet	54 €
Personne âgée	56 €

Coût moyen d'un hébergement adapté

Foyer de vie	120 €
Foyer d'Accueil et d'Hébergement	97 €
Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes	55 €